



Déclaration de revenus dans les années 2020 : Disposez de plus d'argent ce printemps grâce à votre déclaration de revenus

Février 2023

Jamie Golombek

Directeur gestionnaire, Planification fiscale et successorale, Gestion privée de patrimoine CIBC

La déclaration fédérale de revenus des particuliers T1 (la « déclaration de revenus ») contient bon nombre de déductions fiscales, de crédits d'impôt et d'autres calculs qui peuvent avoir une incidence sur l'impôt que vous payez. Il est essentiel de bien comprendre votre déclaration de revenus afin de réclamer de précieux avantages fiscaux pour 2022. Vous serez peut-être étonné d'apprendre qu'un grand nombre de déductions et de crédits dont on se prévaut couramment ont relativement peu de valeur, tandis que des déductions et des crédits moins connus peuvent rapporter un avantage fiscal considérable.

La date limite pour produire votre déclaration de revenus de 2022 est le 1^{er} mai 2023 (ou le 15 juin 2023 si vous ou votre conjoint¹ êtes travailleurs autonomes). Vous devez payer le solde de l'impôt à payer pour 2022 au plus tard le 1^{er} mai 2023 pour éviter les intérêts ou les pénalités.

Renseignements personnels et revenus

À la première page de la déclaration de revenus, vous devez fournir des renseignements personnels de base : nom, adresse, courriel, province de résidence, état civil et renseignements sur votre époux ou conjoint de fait.

À la deuxième page, vous devez indiquer si vous souhaitez que vos renseignements personnels soient inclus dans le Registre national des électeurs de l'Agence du revenu du Canada (« ARC »), le cas échéant. Vous devez aussi indiquer si vous avez des revenus exemptés en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Si vous cochez la case, vous devez remplir le formulaire T90, *Revenu exonéré d'impôt selon la Loi sur les Indiens*.

Si vous vivez dans une région rurale de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba ou de l'Ontario, vous pourriez recevoir le paiement de l'Incitatif à agir pour le climat (IAC). Vous devriez cocher la case à la page 2 de votre déclaration de revenus si vous résidiez à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) dans ces provinces et prévoyez continuer à résider à l'extérieur d'une RMR le 1^{er} avril 2023. Si vous et votre conjoint ou conjoint de fait habitez au même endroit, vous devez tous deux cocher cette case dans votre déclaration de revenus. Vous recevrez automatiquement vos versements trimestriels d'IAC en 2023 si vous produisez une déclaration pour 2022 et que vous y êtes admissibles.

Au bas de la page 2, vous devez indiquer si vous possédiez des biens étrangers (à l'exclusion des biens étrangers détenus dans des comptes enregistrés) dont le coût total était supérieur à 100 000 \$ à tout moment au cours de l'année. Si tel est le cas, assurez-vous de remplir le formulaire T1135 – *Bilan de vérification du revenu étranger* et de le produire d'ici la date limite de production de votre déclaration de revenus, puisque les pénalités pour défaut de production s'élèvent à 25 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

À la page 3, vous calculez votre revenu total, qui est reporté à la ligne 15000.

¹ Dans le présent rapport, un conjoint s'entend de la personne avec laquelle vous êtes légalement marié. Un conjoint de fait s'entend d'un conjoint de fait en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire une personne avec qui vous vivez dans une relation conjugale, à condition que vous cohabitiez depuis les 12 derniers mois ou que vous soyez les parents d'un enfant.

Le système des déductions et des crédits d'impôt

Les économies d'impôt commencent généralement à la page 4 de la déclaration de revenus, car c'est à cette page que l'on demande de précieuses déductions d'impôt. Il s'agit des sommes que vous pouvez déduire de votre revenu total pour obtenir le revenu imposable qui sert à calculer le montant des impôts à payer.

D'autres sources d'économies se trouvent aux pages 5, 6 et 7 de votre déclaration de revenus; vous pouvez y demander plusieurs crédits d'impôt non remboursables qui réduisent directement les impôts à payer.

Les impôts sont perçus de façon « progressive », c'est-à-dire que le taux d'imposition augmente en fonction de votre revenu. La figure 1 montre les taux de l'impôt fédéral qui s'appliquent selon le niveau du revenu imposable.

Figure 1 : Taux d'imposition des particuliers pour 2022

Revenu imposable	Taux d'impôt fédéral
≤ 50 197 \$	15,0 %
> 50 197 \$ et ≤ 100 392 \$	20,5 %
> 100 392 \$ et ≤ 155 625 \$	26,0 %
> 155 625 \$ et ≤ 221 708 \$	29,0 %
> 221 708 \$	33,0 %

Prenons un exemple qui démontre combien une déduction d'impôt procure des économies d'impôt au taux d'imposition marginal² qui varie selon votre revenu, alors qu'un crédit d'impôt procure généralement des économies d'impôt au taux marginal d'imposition le plus faible, peu importe le revenu. Supposons que vous avez un revenu total de 60 000 \$. La figure 2 montre de quelle façon les déductions et les crédits réduisent l'impôt que vous payez pour 2022.

Figure 2 : Valeur d'une déduction d'impôt et d'un crédit de 1 000 \$ au niveau fédéral en 2022

	Aucune déduction ni aucun crédit	Déduction d'impôt	Crédit d'impôt
Revenu total	60 000	60 000	60 000
Déductions	s.o.	(1 000)	s.o.
Revenu imposable	60 000	59 000	60 000
Impôt de 15 % sur la première tranche de 50 197 \$	7 530	7 530	7 530
Impôt de 20,5 % sur le revenu restant	2 010	1 805	2 010
Impôt total à payer avant les crédits	9 540	9 335	9 540
Crédit d'impôt (1 000 \$ à 15 %)	s.o.	s.o.	(150)
Impôt total à payer	9 540	9 335	9 390
Valeur de la déduction ou du crédit	s.o.	205 \$	150 \$
Taux d'imposition réel	s.o.	20,5 %	15,0 %

² Le présent rapport traite des taux légaux de l'impôt sur le revenu; il ne tient pas compte de l'incidence de la réduction d'impôt sur les faibles revenus ni de la perte de prestations fondées sur le revenu, comme la Sécurité de la vieillesse et le montant en raison de l'âge; ces prestations sont « récupérées » lorsque le revenu atteint des seuils déterminés par la loi et indexés chaque année.

La déduction est soustraite du revenu, de sorte qu'aucun impôt n'est perçu sur cette tranche du revenu. Dans la figure 2, une déduction d'impôt de 1 000 \$ donne lieu à une économie d'impôt de 205 \$, soit le produit du montant de 1 000 \$ multiplié par le taux d'imposition marginal qui aurait été appliqué au revenu (20,5 %). Par conséquent, une déduction procure une économie d'impôt correspondant à votre taux d'imposition marginal.

Dans le cas des crédits d'impôt, un taux fixe, habituellement le taux marginal le plus faible, est appliqué aux montants admissibles et le montant du crédit qui en résulte est soustrait de l'impôt à payer. La figure 2 démontre qu'un crédit d'impôt fédéral de 15 % appliqué à un montant de 1 000 \$ donne lieu à une économie d'impôt de 150 \$.

La valeur de déductions et crédits d'impôt et d'autres montants

Étant donné que la valeur (économie d'impôt) d'une déduction d'impôt est déterminée par le taux d'imposition marginal, elle peut être plus importante pour les personnes dont le revenu est élevé. En général, la valeur d'un crédit d'impôt est établie selon un taux fixe pour tous les contribuables; ainsi, elle est habituellement la même, peu importe le niveau de revenu ou le taux d'imposition marginal³.

Les provinces et les territoires ont aussi leur propre version de nombreuses déductions et de nombreux crédits, de sorte que les économies d'impôt globales sont généralement beaucoup plus élevées que les économies réalisées au fédéral seulement. Les taux fédéral et provinciaux ou territoriaux combinés varient d'environ 20 % à 55 % pour les déductions fiscales (selon votre revenu imposable) et de 20 % à 54 % pour les crédits d'impôt. Certaines provinces ont même des déductions ou des crédits qui ne sont pas offerts au fédéral.

Examinons quelques déductions et crédits d'impôt courants dans la déclaration de revenus. Nous verrons les économies d'impôt fédérales potentielles au moyen de quelques exemples, en supposant un taux d'imposition marginal fédéral de 20,5 % pour les déductions (qui s'appliquerait dans le cas d'un revenu imposable supérieur à 50 197 \$ et inférieur à 100 392 \$ en 2022) et un taux fédéral de 15 % pour les crédits d'impôt.

Déductions d'impôt

Déduction pour régime enregistré d'épargne-retraite (REER), ligne 20800

Un moyen bien connu d'économiser de l'impôt est de cotiser à un REER. En général, vous pouvez déduire les cotisations versées dans les 60 jours qui suivent la fin de l'année et ne dépassant pas 18 % du revenu gagné l'année précédente, jusqu'à concurrence de 29 210 \$ pour 2022⁴. Si vous avez des droits de cotisation inutilisés, vous pouvez déduire un montant plus élevé.

Or, il est possible de reporter la déduction à une année ultérieure, ce qui peut être avantageux si vous estimez que votre taux d'imposition marginal sera nettement plus élevé à l'avenir.

Supposons que vous avez cotisé la somme de 1 000 \$ à votre REER. Si votre taux d'imposition marginal est de 20,5 %, la déduction aurait une valeur d'environ 205 \$. Bien entendu, vous ne faites que reporter l'impôt à payer sur la somme de 1 000 \$ à une date ultérieure, par exemple au moment de la retraite, lorsque les fonds seront retirés, de préférence à un taux d'imposition marginal plus faible. Dans l'intervalle, le revenu de placement gagné dans votre REER est effectivement exempt d'impôt⁵.

Déduction des frais de bureau à domicile, ligne 22900

Comme des millions d'employés continuent de travailler à domicile à la suite de la pandémie de COVID-19, la possibilité de déduire divers frais de bureau à domicile de revenu sera, une fois de plus, une priorité en cette période de production des déclarations de revenus. Pour l'année d'imposition 2022, l'ARC permet encore une fois aux employés de choisir la méthode à taux fixe temporaire ou la méthode détaillée pour calculer et

³ Certains crédits d'impôt (comme le montant personnel de base) se basent sur votre revenu net.

⁴ Votre plafond de déduction REER est également réduit des facteurs d'équivalence et augmenté des facteurs d'équivalence rectifiés.

⁵ Pour en savoir plus sur les avantages des placements REER, veuillez consulter le rapport « Faites-le donc! Plaidoyer en faveur des placements libres d'impôt » à l'adresse https://www.cibc.com/content/dam/personal_banking/advice_centre/start_savings_plan/pdfs/case-for-taxfree-fr.pdf.

réclamer des frais du bureau à domicile. Vous trouverez tous les renseignements dans le rapport Frais de bureau à domicile : édition COVID-19⁶.

Si vous choisissez la méthode du taux fixe temporaire et que vous pouvez demander le montant maximal de 500 \$, alors l'économie d'impôt découlant de la déduction à un taux d'imposition marginal de 20,5 % sera de 103 \$.

Crédits d'impôt

Montant personnel de base (MPB), ligne 30000

Le montant personnel de base (MPB) est le mécanisme utilisé pour s'assurer qu'aucun impôt n'est payé sur un certain revenu de base. Le MPB est de 14 398 \$ et sa valeur est de 2 160 \$, soit l'impôt fédéral de 15 % qui aurait été payé sur un revenu imposable de 14 398 \$. Le MPB est réduit lorsque le revenu net se situe dans la deuxième tranche d'imposition fédérale la plus élevée (plus de 155 625 \$ et jusqu'à 221 708 \$). Seul un MPB inférieur de 12 719 \$ est disponible lorsque le revenu net se situe dans la tranche d'imposition fédérale supérieure (au-dessus de 221 708 \$); le crédit réduit est de 1 908 \$.

Montant en raison de l'âge, ligne 30100

Vous pouvez demander le montant maximal en raison de l'âge de 7 898 \$ si vous étiez âgé d'au moins 65 ans et que votre revenu net ne dépassait pas 39 826 \$. Au taux de 15 %, le montant maximal de ce crédit d'impôt en raison de l'âge est de 1 185 \$. Votre montant en raison de l'âge sera réduit à un taux de 15 % avec un revenu net supplémentaire et est complètement éliminé si votre revenu net est supérieur à 92 479 \$.

Montant pour époux ou conjoint de fait, ligne 30300; ou montant pour personne à charge admissible, ligne 30400

Vous pourriez être admissible à l'un de ces deux montants si vous souteniez votre époux ou conjoint de fait (ou toute autre personne à charge admissible) qui avait un revenu faible ou nul et qui, par conséquent, ne pouvait pas demander la totalité du MPB. Chacun de ces montants est égal à votre MPB; ainsi, le montant maximal est de 14 398 \$⁷. Si votre époux ou conjoint de fait (ou une personne à charge admissible) touchait un revenu net, alors le montant auquel vous pourriez être admissible est réduit d'une somme équivalente au revenu net en raison du MPB qui pourrait être demandé par la personne à charge.

Si vous avez soutenu votre époux ou conjoint de fait à tout moment au cours de l'année, vous pouvez demander le montant pour époux ou conjoint de fait, ce qui vous donnera un crédit d'impôt d'une valeur maximale de 2 160 \$.

Si vous n'avez pas d'époux ou de conjoint de fait⁸ et que vous vivez avec une personne à charge admissible (comme un enfant, un petit-enfant, un parent, un grand-parent, un frère ou une sœur), vous pouvez demander le montant pour une personne à charge admissible⁹. Ce crédit a également une valeur maximale de 2 160 \$.

Montant canadien pour aidant naturel, ligne 30450¹⁰

Vous pouvez demander ce montant si votre époux ou conjoint de fait, ou un autre membre de votre famille admissible¹¹, a une déficience physique ou mentale et dépend de vous pour subvenir à ses besoins. Le

⁶ Le rapport « Frais à domicile : édition COVID-19 » est accessible à l'adresse https://www.cibc.com/content/dam/personal_banking/advice_centre/tax-savings/home-office-expenses-fr.pdf.

⁷ Le montant (et le crédit d'impôt connexe) est réduit lorsque le revenu imposable dépasse 155 625 \$ et éliminé lorsque le revenu dépasse 221 708 \$.

⁸ Vous pouvez aussi demander le montant pour personne à charge admissible, et ce, même si vous aviez un époux ou un conjoint de fait, mais que vous ne viviez pas avec cette personne, ne subveniez pas à ses besoins ou n'étiez pas soutenu par elle.

⁹ La personne à votre charge admissible doit vivre avec vous dans une habitation que vous entretenez.

¹⁰ Le montant canadien pour aidant naturel peut être demandé sur d'autres lignes de votre déclaration de revenus si vous demandez le montant pour époux ou conjoint de fait ou le montant pour personne à charge admissible.

¹¹ Parmi les personnes apparentées admissibles, notons votre époux ou conjoint de fait, un de vos enfants ou petits-enfants, un de vos parents, grands-parents, frères, sœurs, oncles, tantes, nièces ou neveux (y compris ceux de votre conjoint ou de votre conjoint de fait). Cette personne doit compter sur vous pour lui fournir régulièrement et systématiquement l'ensemble ou une partie des produits de base de la vie courante, comme la nourriture, le logement et l'habillement.

montant canadien pour aidant naturel est réduit d'une somme équivalente au revenu net de la personne à charge qui dépasse 17 670 \$. Même si un seul montant peut être demandé par bénéficiaire de soins, dans certains cas, le crédit peut être partagé entre plusieurs aidants qui soutiennent une même personne.

Comme le crédit canadien pour aidant naturel est de 15 %, le montant pour aidant naturel de 7 525 \$ en 2022 pour une personne à charge se traduit par une économie d'impôt de 1 129 \$.

Notez que si vous demandez le montant pour époux ou conjoint de fait ou le montant pour personne à charge admissible, le montant canadien pour aidant naturel est plafonné à 2 350 \$, de sorte qu'un crédit de 15 % ne permettrait d'économiser que 353 \$.

Crédit d'impôt pour l'achat d'une habitation, ligne 31270

Le montant pour les acheteurs d'une maison offre un crédit d'impôt fédéral non remboursable de 15 % aux acheteurs d'une première maison. Pour être admissible, vous ou votre époux ou conjoint de fait ne devez pas avoir vécu dans une autre maison dont vous (ou votre époux ou conjoint de fait) étiez propriétaire au cours de l'année ou de l'une des quatre années civiles précédentes. Le crédit correspond à 15 % du montant de base. Pour les maisons achetées le 1^{er} janvier 2022 ou après, le montant de base a été augmenté à 10 000 \$ (comparativement à 5 000 \$ en 2021), pour un crédit d'impôt maximal de 1 500 \$. Ces fonds peuvent vous aider à payer les coûts supplémentaires liés à l'achat d'une maison, y compris les frais de clôture, les frais juridiques, les taxes de transfert et les inspections.

Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire, ligne 31285

Le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire est un crédit d'impôt non remboursable de 15 % pour les rénovations ou les modifications domiciliaires admissibles effectuées pour un particulier âgé d'au moins 65 ans ou qui a droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le montant admissible au crédit a été doublé, passant de 10 000 \$ à 20 000 \$ à compter de l'année d'imposition 2022. Cette augmentation permettra de soutenir davantage les rénovations importantes, comme la construction d'une chambre à coucher ou d'une salle de bain au rez-de-chaussée de la maison pour une personne ayant des problèmes de mobilité qui souhaite accéder aux autres étages.

Frais médicaux admissibles, ligne 33200

Vous pouvez demander un crédit fédéral pour le total des frais médicaux qui dépasse un seuil minimal, qui est le moindre de 3 % de votre revenu net ou de 2 479 \$. Les honoraires de médecins, de dentistes, de thérapeutes qualifiés ou d'autres praticiens, les frais de médicaments et de verres sur ordonnance, ainsi que les services d'hôpitaux et de laboratoires médicaux, sont des frais médicaux admissibles courants¹². La liste des frais médicaux admissibles a été élargie de façon à inclure diverses dépenses que les particuliers peuvent engager pour devenir parents dans les domaines de la maternité de substitution et des dons de sperme, d'ovules et d'embryons.

Par ailleurs, on oublie souvent les primes versées pour les programmes d'assurance de soins médicaux et dentaires. Les frais remboursés (par un régime d'assurance maladie par exemple) ne sont pas admissibles, mais on peut demander les frais payés au cours d'une période de 12 mois se terminant pendant l'année d'imposition.

Par exemple, supposons que vous ayez payé des primes d'assurance maladie, des médicaments sur ordonnance et des lunettes et que vous avez consulté un thérapeute pour un mal de dos, pour un total de 2 500 \$. Si votre revenu net était de 50 000 \$, vous pourriez alors demander un crédit d'impôt pour vos dépenses qui dépassent le seuil de 1 500 \$ (ce qui équivaut à 3 % de 50 000 \$). Vous auriez donc droit à un crédit d'impôt pour frais médicaux de 1 000 \$. Vous pourriez donc demander un crédit d'impôt de 150 \$ à un taux de 15 %.

¹² Les frais médicaux admissibles ne sont pas les mêmes d'une province à l'autre. Une liste des médecins autorisés donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux est accessible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/lignes-33099-33199-frais-medicaux-admissibles-vous-pouvez-demander-votre-declaration-revenus/liste-medecins-autorises-fins-credit-impot-frais-medicaux.html>.

Dons, ligne 34900

Un crédit d'impôt est accordé pour les dons faits aux œuvres de charité admissibles, dont les organismes de bienfaisance enregistrés, et aux fondations publiques ou privées. Un crédit d'impôt fédéral de 15 % s'applique à la tranche du montant total des dons allant jusqu'à 200 \$. Pour la tranche du montant total des dons de bienfaisance qui dépasse 200 \$ au cours d'une année d'imposition, le taux du crédit fédéral est de 29 %¹³.

Si vous avez versé 1 000 \$ en dons de bienfaisance, votre crédit d'impôt fédéral sera de 262 \$ (200 \$ x 15 % + 800 \$ x 29 %).

Montant pour personnes handicapées, ligne 31600

Vous pouvez demander le montant pour personnes handicapées si un praticien médical atteste sur le formulaire T2201 – Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées que vous avez une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales. Le montant pour personnes handicapées est de 8 662 \$¹⁴. Vous pouvez également demander un montant pour personnes handicapées qu'une autre personne (comme votre époux ou conjoint de fait, un enfant ou un parent) pourrait demander par ailleurs dans la mesure où cette personne n'a pas besoin de ce montant pour réduire son impôt à zéro.

Au taux de 15 %, ce crédit d'impôt pour personnes handicapées représenterait une valeur de 1 299 \$.

Crédit pour frais de scolarité, ligne 32300

Si vous faisiez des études postsecondaires, vous pouvez demander un crédit d'impôt fédéral basé sur les frais de scolarité que vous avez payés. Si votre revenu n'est pas suffisant pour vous permettre d'utiliser les crédits pour l'année de vos études, votre époux ou conjoint de fait, ou votre parent ou grand-parent responsable de vous peut demander un montant maximum de 5 000 \$. Vous pouvez reporter tout montant restant et demander le crédit au cours d'une année ultérieure¹⁵.

Si vos frais de scolarité d'études postsecondaires s'élevaient à 1 000 \$, votre crédit d'impôt serait de 150 \$ (1 000 \$ x taux de 15 %).

Crédit d'impôt fédéral pour dividendes, ligne 40425

Lorsque vous calculez votre revenu imposable, vous devez inclure 138 % des dividendes déterminés de sociétés canadiennes (pour obtenir le revenu approximatif de la société canadienne). Vous pouvez demander un crédit d'impôt fédéral pour dividendes de 20,7 %¹⁶ du revenu de dividendes admissible.

Si vous aviez un revenu de dividendes admissible de 1 000 \$, le crédit serait de 207 \$ (1 000 \$ x 20,7 %).

Partie non imposable des gains en capital, annexe 3

Alors que le revenu d'intérêt est imposable à 100 %, la moitié seulement des gains en capital (moins les pertes en capital) est comprise dans votre revenu total déclaré à l'annexe 3. L'autre moitié est exclue du calcul du revenu, et l'économie d'impôt est égale au produit de cette tranche des gains en capital nets multiplié par votre taux d'imposition marginal.

Supposons que vous avez réalisé des gains en capital nets de 1 000 \$ sur la vente d'actions. La moitié seulement (500 \$) serait imposée, de sorte que vous paieriez un impôt de 102,50 \$ (500 \$ x 20,5 %) sur les gains en capital. Si vous aviez plutôt gagné un revenu en intérêts de 1 000 \$, vous auriez payé un impôt de 205 \$ (1 000 \$ x 20,5 %). Ainsi, les gains en capital vous ont permis d'économiser 102,50 \$ (205 \$ - 102,50 \$) en impôt.

¹³ Le taux du crédit d'impôt passe de 29 % à 33 % pour la tranche du montant total des dons dépassant 200 \$, si votre revenu imposable est supérieur à 221 708 \$.

¹⁴ Le montant pour personnes handicapées est accordé au niveau fédéral et dans les provinces, sauf au Québec où on peut demander un « montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques ».

¹⁵ Des montants relatifs aux études et pour manuels étaient également accordés avant 2017. Si ces montants n'ont pas été déduits les années précédentes, l'étudiant peut encore les reporter et les réclamer pour l'année en cours ou une année ultérieure.

¹⁶ Utilisez le calcul suivant : $6/11 \times 38 \%$.

Si vous avez vendu des titres en devises, le gain ou la perte peut être plus ou moins important que prévu, compte tenu du taux de change. Par exemple, supposons que vous avez acheté des actions d'une société américaine pour 10 000 \$ US alors que le dollar américain était à parité avec le dollar canadien. En 2022, vous avez vendu les actions pour 9 000 \$ US alors que le taux de change était de 1,00 \$ US = 1,35 \$ CA. En dollars américains, cela représente une perte en capital de 1 000 \$ US (9 000 \$ US moins 10 000 \$ US). Pour votre déclaration de revenus au Canada, vous devrez convertir les valeurs d'achat et de vente en dollars canadiens; cela représenterait donc un gain en capital de 1 350 \$ CA (9 000 \$ US multiplié par 1,35, moins 10 000 \$ US multiplié par 1,00).

Fractionnement du revenu de pension, formulaire T1032

Vous et votre époux ou conjoint de fait pouvez choisir conjointement de fractionner votre revenu de pension en produisant chacun un formulaire T1032. Vous pouvez déduire jusqu'à 50 % de votre revenu de pension s'il est admissible au montant de la pension, à condition que votre époux ou conjoint de fait ajoute ce même montant à son revenu. Cette technique de fractionnement du revenu de pension est intéressante lorsque vous recevez un revenu de pension et que votre taux d'imposition marginal est plus élevé que celui de votre époux ou conjoint de fait.

Supposons que vous touchez un revenu de pension et que votre taux d'imposition marginal est de 20,5 %, tandis que votre époux ou conjoint a un taux d'imposition marginal de 15 %. L'économie d'impôt nette réalisée sur votre revenu de pension fractionné serait de 5,5 % (la différence entre votre taux marginal de 20,5 % sur la pension déduite et le taux marginal de 15 % de votre conjoint sur le revenu de pension). Par conséquent, la valeur du fractionnement d'un revenu de pension de 1 000 \$ serait de 55 \$ (1 000 \$ x 5,5 %). Si vous avez payé de l'impôt au taux marginal maximal de 33 % et que votre époux ou conjoint de fait a payé de l'impôt au taux marginal le plus bas (15 %), votre économie d'impôt serait de 18 % (33 % - 15 %), ou de 180 \$ par tranche de 1 000 \$ de revenu de pension que vous fractionnez.

Le fractionnement du revenu de pension peut aussi vous aider à éviter la perte de prestations fondées sur le revenu, comme la pension de la SV ou le montant en raison de l'âge, en abaissant votre revenu sous le seuil de récupération. Par exemple, en 2022, le plafond maximal des prestations de la SV était d'environ 7 930 \$ (8 335 \$ si vous aviez 75 ans ou plus). Ces prestations ont fait l'objet d'une récupération au taux de 15 % lorsque le revenu net dépasse 81 761 \$.

Crédit canadien pour la formation (CCF), ligne 45350

Depuis 2019, les particuliers admissibles ont commencé à accumuler 250 \$ par année pour ce crédit, qui peut atteindre un maximum de 5 000 \$ après 20 ans. Le crédit peut être réclamé pour certains frais de scolarité et autres frais payés. Si vous y êtes admissible, vous pouvez demander le remboursement de la moitié des frais de scolarité et des autres frais payés, jusqu'à concurrence du plafond du CCF pour l'année (le moindre des deux montants). Pour l'année d'imposition 2022, la limite maximale du CCF est de 750 \$¹⁷. L'ARC a indiqué que votre plafond de CCF sera spécifié dans votre avis de cotisation ainsi que sur le portail Mon dossier de l'ARC¹⁸.

Calculer votre remboursement d'impôt ou l'impôt à payer

Le calcul de l'impôt fédéral à payer se fait à la page 7 de votre déclaration de revenus. Afin d'obtenir l'impôt fédéral net à la ligne 42000, les crédits non remboursables calculés à la page 6 sont déduits, de même que divers autres crédits comme le crédit d'impôt pour dividendes et le crédit pour impôt étranger.

Enfin, tout remboursement ou solde exigible se calcule à la page 8 de votre déclaration de revenus.

¹⁷ Calculé à 250 \$ pour chacune des années 2019 à 2021 inclusivement, en supposant que vous résidiez au Canada chaque année, que vous aviez plus de 25 ans et moins de 66 ans à la fin de chaque année, et que vous n'avez pas déjà demandé le CCF.

¹⁸ Le service est accessible en ligne à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-electroniques-particuliers/dossier-particuliers.html>.

Produire votre déclaration de revenus

La date limite pour produire votre déclaration de revenus de 2022 est le 1^{er} mai 2023 (ou le 15 juin 2023 si vous ou votre conjoint êtes travailleurs autonomes). Vous devez payer le solde de l'impôt à payer pour 2023 au plus tard le 1^{er} mai 2023 pour éviter les intérêts ou les pénalités.

Si vous pensez avoir droit à des prestations fondées sur le revenu, comme le crédit pour la taxe sur les produits et services (CTPS) ou l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), il est recommandé de produire votre déclaration de revenus d'ici le 1^{er} mai, afin que vos prestations puissent être calculées correctement à temps pour le début des paiements du programme 2023-2024, en juillet 2023. Il est également recommandé de produire votre déclaration de revenus le plus tôt possible si vous prévoyez recevoir un remboursement d'impôt.

Si votre déclaration de revenus indique que vous devez de l'argent, vous pouvez effectuer un paiement rapide et sécurisé grâce au bouton « Procédez au paiement », situé dans le portail Mon dossier de l'ARC.

Une fois que vous aurez produit votre déclaration, l'ARC vous permettra d'accéder instantanément à votre avis de cotisation dans le logiciel fiscal certifié, immédiatement après la réception et le traitement de votre déclaration par l'ARC, soit quelques secondes après la production. Autrement, un avis de cotisation officiel vous parviendra dans les deux semaines suivant la production d'une déclaration électronique et dans les huit semaines suivant la production d'une déclaration papier. Vous pourrez aussi consulter votre avis de cotisation au moyen du portail Mon dossier de l'ARC.

Modifier des déclarations de revenus antérieures

Comme vous pouvez le constater, il est possible de réaliser des économies d'impôt importantes en demandant les déductions et les crédits d'impôt. Que pouvez-vous faire si vous n'étiez pas au courant de ces économies possibles ou si vous aviez oublié d'en faire la demande au cours des années précédentes? Vous pouvez corriger la situation en remplissant le formulaire T1-ADJ – *Demande de redressement d'une T1* pour l'une ou l'autre des 10 années d'imposition précédentes. Vous indiquez dans ce formulaire le montant de la déduction ou du crédit que vous aviez demandé initialement (soit zéro si aucune demande n'a été faite), ainsi que le montant révisé. Vous pouvez également utiliser la fonction « Modifier ma déclaration » dans le portail en ligne Mon dossier de l'ARC.

Si vous le préférez, vous pouvez demander qu'un rajustement soit apporté aux déclarations de revenus de l'année en cours ou de l'année précédente en utilisant ReTRANSMETTRE, un service en ligne qui vous permet, à vous et à vos fournisseurs de services de la TED, d'envoyer des rajustements en ligne pour vos déclarations de revenus au moyen d'un logiciel IMPÔTNET et TED certifié. Vous ou votre fournisseur de services de la TED pouvez utiliser ReTRANSMETTRE pour envoyer des rajustements pour les déclarations de 2019, 2020, 2021 et 2022. N'oubliez pas d'attendre votre avis de cotisation avant d'utiliser ReTRANSMETTRE.

L'ARC traitera votre demande et si la déduction ou le crédit sont accordés, l'impôt que vous avez payé en trop vous sera remboursé.

Jamie Golombek, CPA, CA, CFP, CLU, TEP est directeur gestionnaire, Planification fiscale et successorale à Gestion privée CIBC à Toronto.

jamie.golombek@cibc.com

Le présent rapport est publié par la Banque CIBC d'après des renseignements qu'elle jugeait exacts au moment de la publication. La Banque CIBC, ses filiales et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions. Le présent rapport a pour but de fournir des renseignements généraux et ne doit pas être interprété comme donnant des conseils précis en matière de fiscalité, de prêt ou de droit. La prise en compte des circonstances particulières et de l'actualité est essentielle à une saine planification. Tout investisseur qui souhaite utiliser les renseignements contenus dans le présent document devrait d'abord consulter son spécialiste en services financiers, son fiscaliste et son conseiller juridique.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.